**République Togolaise**

**………………………………**



**Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS**

**PROJET HOPITAL DE REFERENCE SAINT PEREGRIN**

**Dossier d’Appel d’Offres**

**AO n° :**

**LE SYSTEME D’INFORMATION HOSPITALIER (SIH)**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L’HOPITAL DE REFERENCE SAINT PEREGRIN**

**SYSTEME D’INFORMATION HOSPITALIER**

AO N° /

**Date :…………………………………**

Ce cahier des charges s’inscrit dans la mise en place du nouvel hôpital Saint Pérégrin à Lomé, au Togo. Ce nouvel hôpital de référence apporte une offre de soins de qualité au bassin de population local tout en restant abordable. Cet hôpital a pour ambition de devenir une référence au Togo à l’image des hôpitaux occidentaux grâce à des équipes médicales et soignantes d’excellent niveau de formation et une accréditation des personnels et des équipements.

Dans le cadre de ce projet, le cahier des charges a pour but de présenter aux différents fournisseurs ou développeurs les besoins pour le SIH de l’hôpital Saint Pérégrin.

L’ouverture de l’hôpital étant prévue pour le premier trimestre 2020, chaque fournisseur recevant ce document se devra d’émettre une offre avant le 31 Juillet 2019.

Le présent Appel d’Offres comporte le présent document, qui regroupe les clauses Administratives particulières. Lui est joint un Cahier des charges décrivant les fonctionnalités et prestations attendues pour le futur Système d’Information Hospitalier de l’Hôpital Saint Pérégrin.

L’auteur de l’appel d’offres, souhaite qu’une partie des prestations soit réalisée au TOGO afin de favoriser le transfert de compétences, mais surtout de faciliter la maintenance de la solution, une fois installée et mise en service. La proximité de compétences ayant participé au développement est de nature à faciliter la maintenance sur site.

**Le promoteur attend donc une réponse sous forme de groupement d’une ou plusieurs entreprises Occidentales avec une ou plusieurs entreprises de la sous-région Ouest-Africaine.**

L’offre peut aussi être élaborée par une entreprise occidentale disposant d’une filiale dans la sous-région Ouest-Africaine.

1. La passation du Marché sera conduite par consultation ouverte et est adressée à tous les soumissionnaires.

Le maitre d’ouvrage privilégie les offres dont une partie de la prestation est faite par des entreprises locales ou de la sous-région Ouest-Africaine.

Les soumissionnaires intéressés peuvent demander des informations administratives complémentaires auprès de la CNSS à l’adresse mentionnée ci-dessous **:**

[**cnss@cnss.tg**](mailto:cnss@cnss.tg) ou sur le site de la CNSS : www.cnss.tg

1. Les exigences en matière de qualification sont :
2. Avoir les pièces administratives suivantes pour le soumissionnaire qui se présente seul ou en qualité de membre d’un groupement de soumissionnaires :
   1. L’identité complète des entreprises répondantes,
   2. L’adresse au Togo ou dans la CEDEAO pour les entreprises qui y sont installées,
   3. L’attestation de non-faillite datant de moins de 3 mois à compter de la date limite de dépôt,
   4. Une attestation de régularité fiscale et sociale datant de moins de 3 mois à compter de la date limite de dépôt.
3. Chaque fournisseur répondant à l’appel d’offre sera évalué en fonction des critères détaillés dans le Cahier des Charges joint au dossier du présent appel d’offres. Il est important de noter que, dans le cadre d’une mise en service rapide de l’hôpital Saint Pérégrin, la disponibilité de la solution et des équipements proposés ainsi qu’un temps de livraison et d’installation sur site court seront des éléments essentiels. La mise en service de l’hôpital est prévue au premier trimestre 2020.
4. ***Chaque fournisseur ayant émis une offre recevra une réponse, qu’elle soit retenue ou non. Les fournisseurs dont les offres seront retenues seront invités à présenter leur dossier devant le groupe projet en charge de l’implantation de l’hôpital.***
5. Le planning de cette consultation est décrit ci-dessous :

* 19 Août 2019 : date limite pour répondre et formuler une offre, par prolongation du délai initial du 31 Juillet 2019.
* 30 Septembre 2019 : date limite d’analyse, de discussion et de négociation des offres reçues dans le but de sélectionner le ou les candidats retenus ;
* 4ème trimestre 2019 : passation des commandes,
* 1er trimestre 2020 : période de livraison et d’installation,
* 31 mars 2020 : date d’ouverture de l’hôpital Saint Pérégrin.

1. L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Adresse : ***Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)***

***Direction Générale***

***Secrétariat général***

***Bld Gnassingbé Eyadema***

***1 BP 69 Lomé 1 Lomé- TOGO***

***Téléphone : (00228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26***

***Les offres peuvent être déposée physiquement au sécréterait général de la CNSS au 5ème étage avant 17h30 le 31 juillet.***

***Les offres peuvent aussi être envoyées par e-mail ou par lien de transfert à la CNSS :*** [***cnss@cnss.tg***](mailto:cnss@cnss.tg) ***et en copie aux adresse suivantes :*** [***valerysindjalim@vasconseil.com***](mailto:valerysindjalim@vasconseil.com)[***philippe.blaquier@presidence.gouv.tg***](mailto:philippe.blaquier@presidence.gouv.tg) ***et*** [***jpkangni@yahoo.fr***](mailto:jpkangni@yahoo.fr)

1. Les prix proposés seront soit en Euro ou en Dollar Américain et en Francs CFA (XOF). Le paiement se fera en Francs CFA par virement bancaire à 60 jours fin de mois suivant réception de facture exigible.
2. L’Organisme acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l’offre y compris le prix.
3. La réponse contiendra **le coût complet et détaillé sur 8 ans** de la solution en incluant son développement, la fourniture en équipements (ordinateurs, serveurs, tablettes, …), le transport, l’installation, la maintenance, les coûts d’utilisation et d’hébergement.
4. Il ne sera pas organisé à l’attention des soumissionnaires une réunion de présentation du projet.
5. Dans un souci de régularité de l’appel d’offres et pour ne pas biaiser la procédure, aucune visite de fournisseurs sur site avant la date limite de dépôt des dossiers ne sera autorisée.
6. ***L’adjudicataire s’engage à commencer les prestations conformément au calendrier dès la notification des résultats de l’appel d’offre.***
7. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation relative à cet avis. Il se réserve également le droit d’adapter le calendrier de livraison et d’installation pour tenir compte des autres intervenants du programme.

Les critères techniques de l’appel d’offre ci-dessus sont détaillés dans le Cahier des Charges contenus dans le Dossier de consultation relatif au présent avis.

Le Directeur Général

**Ingrid AWADE**